

11 mars 2003

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Protégeons la place Simon-Goulart».

Rapporteur: M. René Grand.

Le rapporteur remercie M^{me} Ursi Frey de l'excellente rédaction de ses prises de notes.

La commission des pétitions a étudié la pétition P-73 lors de sa séance du 3 mars 2003, sous la présidence de M^{me} Liliane Johner.

Texte de la pétition

Les soussignés, habitants et usagers du quartier de Saint-Gervais demandent:

- que l'on prolonge dans un premier temps la durée de fermeture de la place Simon-Goulart aux voitures;
- de permettre aux services concernés d'élaborer, dans un second temps, un véritable projet urbain pour le quartier de Saint-Gervais, selon les conclusions de la résolution R-469 adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

(Cf. annexes.)

Audition des pétitionnaires

Audition de M^{me} Mireille Senn et de sa fille Eda, de M^{me} Gladys Ybarguen, habitantes de la place Simon-Goulart, ainsi que de M. Gilles Grosjean-Giraud, du comité des HASG (Habitants associés de Saint-Gervais), qui viennent présenter les motivations de leur requête

M^{me} Senn explique que la pétition a été lancée à l'occasion de la dernière journée «En ville, sans ma voiture», le 22 septembre 2002, dans un élan d'urgence et de plaisir. En effet, la place a été fermée pendant trois semaines aux voitures, qui l'utilisent habituellement comme parking. Durant cette période, de nouvelles animations ont pu se créer à cet endroit, notamment des peintures sur le sol et des rencontres entre habitants. Les enfants du quartier et les personnes âgées ont pu à nouveau prendre possession du lieu, même s'il fallait parfois empêcher les voitures d'entrer sur la place, malgré l'interdiction officielle de parquer. Les habitants et leurs voisins ont ainsi redécouvert un lieu d'échange et de convivialité tout à fait adéquat dans un quartier qui en manque cruellement.

M^{me} Senn souligne aussi que cet aménagement temporaire a permis de sécuriser les passages des piétons, spécialement ceux des enfants qui se rendent à l'école du Seujet ou à celle de la rue Necker.

M. Grosjean-Giraud soutient la pétition au nom de l'association HASG: il y a carence de lieux publics dans le quartier. Les places de Grenus, de Cornavin et de Saint-Gervais sont en plein réaménagement et même le marché de Coutance est remis en question. Bien qu'il y ait de nombreux immeubles d'habitations, ce sont surtout des grands commerces ou des boutiques de luxe qui s'installent au détriment des petits commerçants.

M^{me} Ybarguen confirme qu'il était possible de vivre agréablement pendant trois semaines sur la place Simon-Goulart. Son enfant, âgé de 8 ans, n'avait plus besoin d'être accompagné par un adulte pour se rendre à l'école. Pour la première fois, des personnes âgées ont pu profiter de s'asseoir tranquillement sur l'espace libéré par les automobiles. M^{me} Ybarguen ne comprend pas non plus qu'on puisse tolérer que des voitures envahissent même le parvis du temple de Saint-Gervais sans aucun respect pour ce lieu chargé d'histoire et en pleine restauration.

A la question d'une commissaire, M^{me} Senn explique que tous les commerçants n'ont pas été contactés et qu'ils n'ont pas tous souhaité signer la pétition. Le principal souci des commerçants du quartier est de pouvoir charger et décharger devant leur magasin, ce qui n'est pas toujours possible, vu que les voitures se garent n'importe où. Toute la place Simon-Goulart est envahie par les automobilistes de passage qui se rendent par exemple chez Manor, de telle façon qu'il n'y a même plus une case de libre pour les habitants et les commerçants: les deux restaurants, la Nasse et la Mère Royaume, ont changé récemment de gérants, car leur terrasse est squattée par les voitures.

Comme il n'y a pas de maison de quartier à Saint-Gervais, les habitants souhaitent avoir un espace public où se retrouver: la place Simon-Goulart devrait devenir ou redevenir l'endroit convivial qu'il a été et non être un parking dangereux pour la circulation piétonne.

Un commissaire demande à quel régime est soumis le stationnement des voitures. M^{me} Senn répond que le temps est limité à nonante minutes et que la situation est gérée par des parcomètres.

A sa connaissance, il n'y a pas de système de macarons dans le quartier. Un autre commissaire confirme que les recettes des parcomètres sont encaissées par la Fondation des parkings, sans rétrocession à la Ville de Genève, comme celles de la parcelle communale du Petit-Jacob.

Durant les trois semaines de l'automne 2002, M^{me} Senn a pu constater les effets positifs de l'aménagement provisoire, mais aussi l'égoïsme de certains

automobilistes qui enlevaient les panneaux explicatifs pour se garer malgré les interdictions, en remettant en place les panneaux au moment de repartir.

M^{me} Ybarguen explique également à la commission les deux endroits dangereux de passage des piétons où les voitures circulent: en entrant dans la rue Vallin depuis le parvis du temple de Saint-Gervais et au sortir du parking, à la rue des Terreaux-du-Temple.

Elle souhaite simplement un espace sécurisé de rencontre sur la place Simon-Goulart au lieu d'un parking où même le dimanche ou lors des cérémonies à Saint-Gervais les voitures envahissent bruyamment toute la surface de la place en se disputant les cases libres.

Discussion et vote

Lorsque la question se pose de proposer des auditions pour compléter le dossier de la pétition, un commissaire fait remarquer que la Ville planche déjà sur un projet d'aménagement de la place Simon-Goulart, suite à la résolution de la proposition PR-469 votée par le Conseil municipal le 10 octobre 2000. Il est rappelé également que le quartier dispose de plus de 600 places de parc dans le pourtour de l'ancienne ceinture des fortifications du quartier, à quelques minutes à pied de Cornavin, du Seujet, de la place des Alpes et du Mövenpick (chez Manor aussi, mais seulement la journée, malgré la promesse faite d'ouvrir également la nuit). Il est mentionné enfin que 60% des voitures sont mal parkées dans le périmètre du quartier, selon une enquête officielle.

La commission entière reconnaît que les habitants de Saint-Gervais sont défavorisés par rapport à d'autres quartiers. Certains commissaires estiment cependant qu'il faudrait que la Ville demande des mesures compensatoires si l'on veut supprimer le parking de la place Simon-Goulart. L'aménagement de la place paraît logique à toute la commission, mais un commissaire déplore que l'on réclame en plus une modération de trafic dans le quartier qui lui semble inutile.

La commission dans sa majorité adopte les conclusions suivantes qui sont conformes aux mesures demandées par la Confédération:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à sécuriser en urgence les déplacements des enfants sur la place Simon-Goulart, à présenter rapidement une proposition prenant en compte les demandes des pétitionnaires et à faire intervenir, en attendant, les agents de sécurité municipaux.»

Au vote, le renvoi de la pétition au Conseil administratif et les conclusions de la commission sont adoptés par 9 oui (2 S, 2 AdG/SI, 1 DC, 2 Ve, 2 AdG/TP) et 4 abstentions (1 R, 3 L).

